

Solidaires

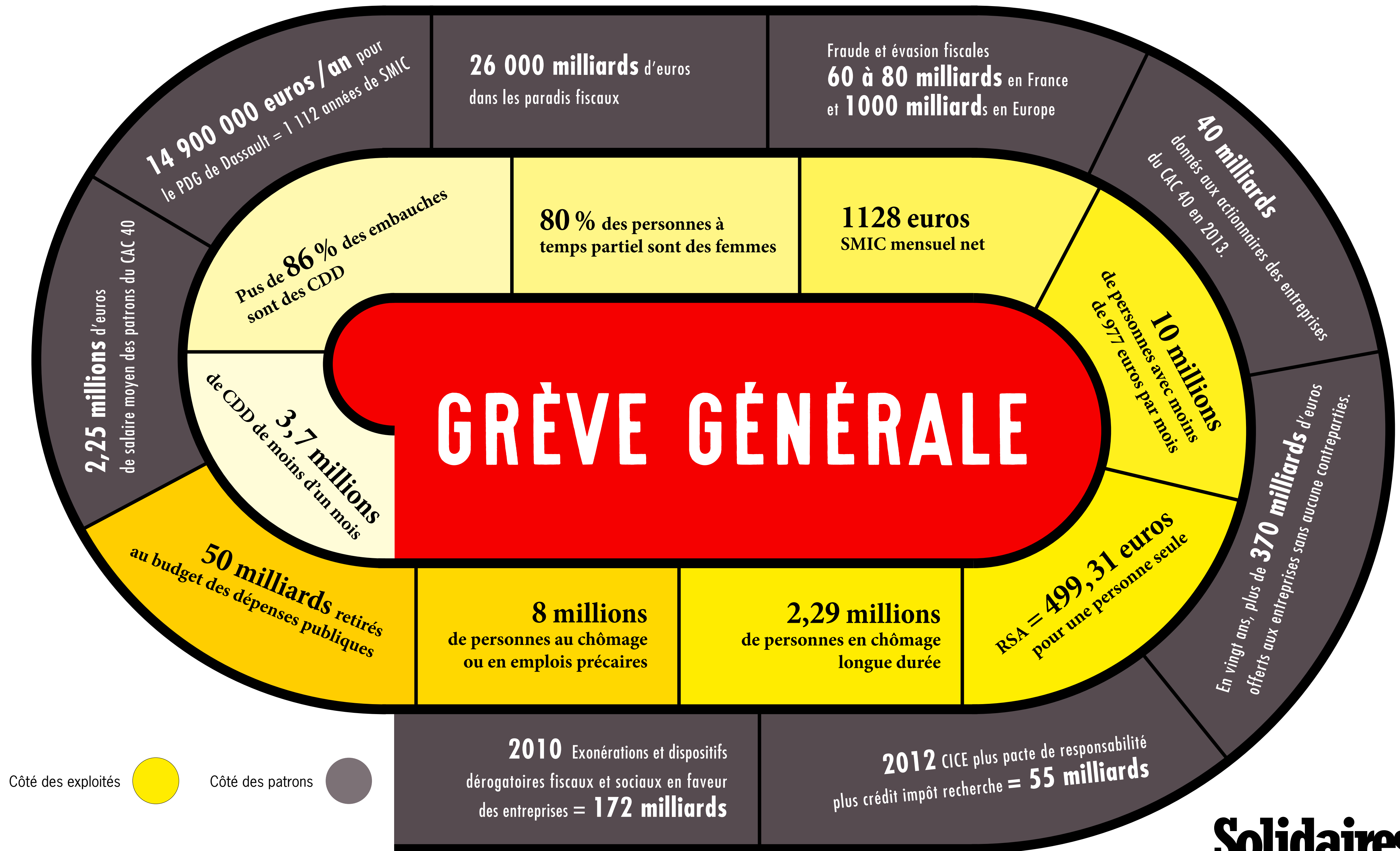
Journal de l'Union syndicale Solidaires



CONTRE
"L'HÔSTÉRITÉ"

Les patrons nous volent, nous précarisent, nous licencient !

GRÈVE GÉNÉRALE



expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Reconstituer les forces sociales

Le gouvernement Hollande/Valls poursuit méthodiquement sa politique libérale, main dans la main avec le MEDEF. Après le pacte de responsabilité, la loi du ministre de l'économie Emmanuel Macron, dite loi croissance ou loi d'activité, poursuit le travail de sape des acquis sociaux notamment avec l'extension du travail de nuit et du dimanche qui a suscité la mobilisation des salarié-es du commerce le 14 novembre dernier.

Droit dans ses bottes, le gouvernement persiste dans les coupes budgétaires (21 milliards d'économies maintenant, et 51 milliards d'ici 2017 !) et celles du financement de la Sécu, alors que le scandale des milliards de la fraude et de l'évasion fiscale, de l'augmentation de 30 % des dividendes versées aux actionnaires des grandes firmes françaises, apparaissent de plus en plus injustifiables et intolérables.

Le discours de Tartuffe du Bourget sur la finance du candidat François Hollande (et son fameux «mon véritable adversaire c'est le monde de la finance») **se révèle chaque jour davantage.** Le gouvernement français dans le débat en cours sur la taxe européenne sur les transactions financières (TTF) pousse à des mesures à minima contre les produits financiers spéculatifs pour protéger les banques françaises notamment BNP Paribas et la Société Générale. Cela est

d'autant plus inadmissible que les estimations évaluent les recettes de la TTF entre 9 et 24 milliards d'euros !

Quant à la transition écologique, elle n'entre pas dans le logiciel de ce gouvernement qui en fait le moins possible, voire recule face aux lobbies productivistes (annulation taxe carbone).

Moins d'état social, plus d'état pénal, disions-nous, cela se vérifie dramatiquement. On assiste à une montée de la répression contre les mouvements sociaux et à une véritable violence d'état. La mort de Rémi Fraisse au Testet en est l'illustration, cela ne doit pas rester impuni.

Dans ce contexte, le MEDEF continue son offensive et multiplie les exigences : demande de sortie de la France de la convention 158 de l'OIT qui oblige à justifier un licenciement, contestation des mesures pénibilité, réduction des droits syndicaux en prônant la création d'un conseil d'entreprise fusionnant les IRP actuelles, instauration d'un contrat unique, révision des droits des chômeurs-euses, etc.

Face au déchaînement de violence des classes dominantes économiques et politiques pour garder le pouvoir et ses privilèges, on assiste à une nouvelle radicalisation d'une partie du mouvement social notamment sur les questions

écologiques et plus globalement sur les questions démocratiques. Ces luttes renforcent le rapport de forces (Les 1000 vaches, le Testet, toutes les résistances aux grands projets inutiles, les ZADs) au niveau national comme international (TAFTA, COP 21).

L'absence de perspective nationale syndicale est en complet décalage. Cela ne peut pas durer. Les journées de mobilisation boutiquière (CGT le 16 octobre et FO le 18 décembre) ne répondent pas à la nécessité de remettre en mouvement les forces sociales contre les politiques d'austérité.

Il n'y a pas de formule magique pour redynamiser les forces sociales, il faut renforcer les mobilisations de terrain comme celles dans le Commerce, la Santé et la Fonction publique de novembre dernier, celle du 6 décembre contre le chômage et la précarité, et au niveau européen la manifestation du 19 décembre à Bruxelles pour une Europe sociale, écologique et démocratique. Reprendre l'offensive est aussi indispensable face à la contamination des idées réactionnaires et de l'extrême droite comme lors de la manifestation du 29 novembre à Lyon et celle du 17 janvier à venir pour les quarante ans du droit à l'IVG.

Plus encore, rien ne remplacera l'indispensable convergence de ces luttes et des forces sociales en mouvement, ce défi est notre priorité !

TAFTA

au service des multinationales

Pendant que le gouvernement multiplie les mesures anti-sociales, en dérégulant le droit du travail, la protection sociale, en supprimant les aides aux chômeurs, il continue de soutenir les négociations secrètes, très peu médiatisées, relatives à la signature d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis. Si ces discussions aboutissent, le futur traité aura pour effet d'aligner toutes les législations qui régissent la vie collective sur la norme la plus basse, en supprimant toute régulation du commerce. Les peuples seraient privés de leur droit démocratique élémentaire de choisir l'organisation de leur vie collective. Ce sont toutes les législations organisant le monde du travail, considérées comme autant d'entraves au commerce, qui disparaîtront. La mobilisation des salarié-e-s contre ce projet de traité négocié dans leur dos est donc primordiale, urgente et impérative !

En pratique, le TAFTA se traduirait par :

Dans l'agriculture : l'agriculture américaine constitue, davantage que l'euro-péenne (pour l'instant), le prototype d'une agriculture industrielle et productiviste (autorisation des OGM, de l'utilisation d'hormones et de chlore pour le bétail, boeufs aux hormones...). Supprimer les droits de douane sur les produits en provenance de ce territoire, où les coûts sont plus faibles, placera l'agriculture européenne face à une concurrence destructrice. Le projet de la ferme des 1000 vaches dans l'Amiénois s'inscrit clairement dans cette logique de course au gigantisme dans un cadre de marché international.

Les législations européennes ne seront plus considérées comme une protection mais comme une entrave au commerce, donc... illégales.

Dans les services et les services publics : Les services publics sont aussi gravement menacés de privatisation par le TAFTA, contrairement à ce que les gouvernements affirment. En effet, il ouvrirait aux firmes les marchés de la santé, de l'éducation notamment, dans la mesure où leur gestion exclusive par les États pourra être considérée comme une forme de monopole, donc une forme de concurrence déloyale.

Le gouvernement américain a déclaré publiquement que cela permettrait aux cliniques privées américaines d'avoir accès à un « marché » (celui de la santé publique) qui était jusque là refusé aux investisseurs de son pays.

Le traité favorisera également le développement de prestations de services privés dans les écoles (cantines par exemple) et les hôpitaux au détriment des aides publiques locales et au nom de la concurrence libre et non faussée : c'est ce que vise explicitement les investisseurs américains en Europe. L'exclusion du secteur de la culture et de l'audio-visuel de la liste des services entrant dans le champ du traité, contrairement à ce qu'affirmait le gouvernement français, est tout sauf acquise. Les pressions des États-Unis sur la question sont très fortes.

Pour les autres formes de services, l'enjeu est énorme pour les multinationales, puisque les échanges qui leur sont liés ne représentent que 21 % des flux commerciaux internationaux, alors qu'ils représentent 70 % de la valeur ajoutée mondiale. Traditionnellement moins touchés par les traités de libre-échange qui ont jusqu'ici surtout porté sur les échanges de biens, les services étaient encore couverts par des réglementations protectrices (droit du travail, protection sociale, etc.). Ces dernières vont forcément être remises en cause lorsque les services seront intégrés dans la sphère du traité de libre-échange.

Un déni de démocratie

Pour rendre vraiment effective ce coup d'État juridique permanent des multinationales sur la démocratie, le traité prévoit enfin un mécanisme d'un genre nouveau, appelé « règlement des conflits entre investisseurs et États ». Lorsqu'une multinationale considérera que son investissement est compromis par la législation de l'État dans lequel son capital est placé, il pourra saisir une juridiction ad hoc, ne dépendant donc pas des tribunaux habituels. Ces cours d'arbitrage, constituées de juges nommés par les parties, se prononceront uniquement au regard du traité de libre-échange.

En pratique donc, un État ne pourra conserver une législation protectrice des salariés si elle n'existe pas sur le territoire d'origine de l'investisseur, puisqu'elle sera alors considérée comme une entrave au libre commerce, principe supérieur de l'organisation sociale.

L'Union syndicale Solidaires s'oppose, avec l'ensemble des associations et syndicats des deux côtés de l'Atlantique, au traité de libre échange entre les USA et l'Union européenne. Renforçons les mobilisations, et les collectifs unitaires partout en France, pour bloquer clés négociations en cours et jeter ce traité aux oubliettes !

**Trans-Atlantic Free Trade Agreement
(Traité de libre-échange transatlantique)**



La jungle

du commerce mondial

L'organisation mondiale du commerce (OMC), regroupant 160 pays, censé être un espace de négociations multilatérales des règles du commerce mondial, a enchaîné les échecs comme au dernier cycle de Doha entamé en 2001 jusqu'en 2013 à Bali.

Après une période de négociations intenses entre la fin de la deuxième guerre mondiale et 1990, et les mobilisations de la société civile, comme celle de 2003 à Cancun, le processus est grippé. Ce sont dorénavant les accords bilatéraux continentaux ou régionaux qui se multiplient pour répondre aux besoins des grandes puissances commerciales. L'union européenne négocie à tour de bras, il y a le TAFTA (voir page ci-contre), le CETA (accord UE/Canada), l'APE (accord UE/Afrique), et aussi le TISA (accord de cinquante pays sur le commerce des services).

Dans le cadre de l'OMC, la course effrénée vers plus de libéralisme a produit des dégâts sociaux et environnementaux, et les accords bilatéraux, si les mouvements sociaux ne les bloquent pas, engendreront les mêmes catastrophes.

Le contenu de ces accords est soumis au rapport de forces que peuvent imposer les multinationales de tel pays ou tel continent. Les multinationales américaines sont évidemment dominantes lorsqu'elles négocient, mais il existe de plus en plus de résistances dans les pays émergents. Les conflits entre négociateurs dans le cadre de l'OMC sont normalement réglés par l'ORD (organe de règlement des différends), mais nombre de traités bilatéraux organisent des procédures parallèles d'arbitrage privé, tout aussi anti démocratiques.

L'union européenne n'aboutit pas toujours dans ses propres marchandages. Il a fallu plus de dix ans pour négocier avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et les négociations avec les pays latino-américains du Mercosur ont échoué à ce jour.

Le grand marchandage européen

Le CETA, traité de libre de libre échange entre l'UE et le Canada a été paraphé en septembre dernier, et doit encore passer par les phases de ratification réciproque. Son contenu est un avant goût des dangers du TAFTA.

Parmi les mesures interdites par le traité, on trouve l'interdiction de restrictions à l'usage des terres, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit d'une remise en cause du principe de précaution notamment concernant les OGM.

Concernant le droit du travail en conformité avec les conventions internationales de l'OIT, certaines formulations du traité laissent la porte ouverte à leur remise en cause.

Et pour couronner le tout, le traité envisage de créer un comité d'experts appelé Forum de coopération réglementaire, pour décider seuls de l'évolution des réglementations existantes.

L'APE, le traité entre l'UE et une partie des ex-colonies africaines, fait suite à un long différend entre les USA et l'Union européenne sur la différence de traitement sur la libre circulation de certains fruits en provenance des ACP et ceux en provenance des latinos.

L'union européenne cherche à continuer de profiter des liens commerciaux avec les ACP, sans provoquer l'ire de l'OMC. Un traité de libre échange amorcé en 2000 est toujours en cours. Les termes de l'accord sont déséquilibrés au profit des multinationales européennes. En finir avec ces marchandages, signifierait de mettre en œuvre des politiques de coopération pour le développement de ces pays.

Le TISA ou ACS en français (accord sur le Commerce de services), encore plus secret, est en cours de négociations entre une cinquantaine de pays dont l'Union européenne, les USA et la Suisse, mais sans les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Afrique du Sud, et Chine), afin d'imposer une dérégulation des tous les services, notamment financiers, et la privatisation des services publics. Depuis le lancement de cette initiative en 2012, par les USA et l'Australie, sous tendue par une logique de blocs pour isoler les BRICS, les phases de négociations se déroulent dans la plus grande opacité. Seuls les secteurs explicitement mentionnés dans l'accord ne seront pas libéralisés, ce qui permettra de libéraliser en quelques sorte par défaut.

Rien ne filtre, seules les grandes entreprises sont associées aux négociations et imposent leur stratégie. Il s'agit d'ouvrir à la concurrence internationale tous les services et d'offrir aux services privés les mêmes subventions qu'aux services publics (hôpitaux, écoles...), en un mot d'organiser à grande échelle le détournement d'argent public.

Il faut arrêter cette course folle à la marchandisation du monde et la soumission à la loi des multinationales qui détruit toute formes de démocratie.

L'urgence est à la construction de mobilisations internationales pour renverser la dictature des multinationales d'Europe et d'ailleurs.

Pour en savoir plus :

Le site du Collectif national unitaire STOP TAFTA !
www.collectifstoptafta.org

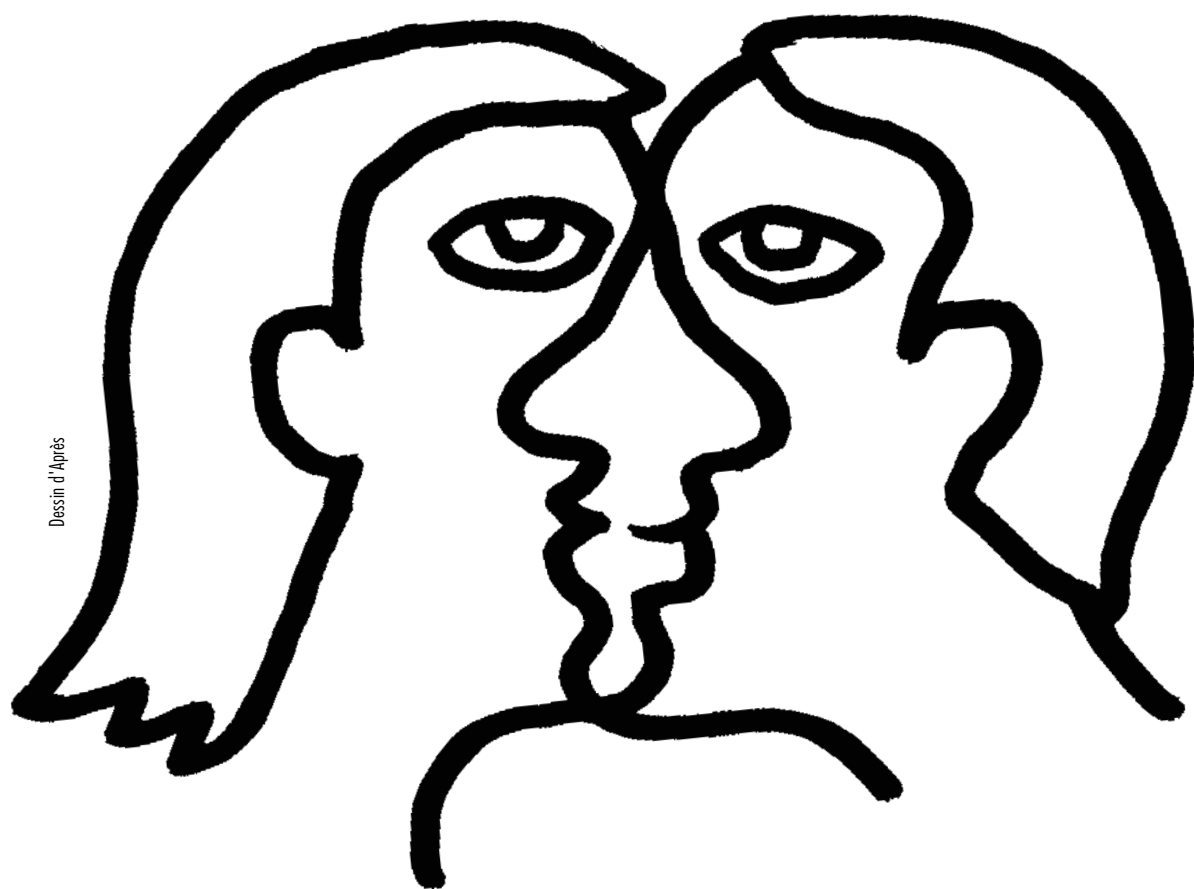
La rubrique spécifique du site d'Attac consacrée à la mobilisation contre le TAFTA :

france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique

Le dossier (avec notamment de nombreuses ressources) réalisé par Bastamag sur le TISA :
www.bastamag.net/Tisaces-negociations-commerciales



Vers une ÉGALITÉ réelle ?



La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, adoptée le 23 juillet, est parue au Journal Officiel le 4 août... Il s'agit de la première loi transverse sur ce sujet, qui traite de domaines tels que la famille, les négociations professionnelles et les droits des salarié-es, les violences faites aux femmes... Beaucoup de mesures sont en fait liées à des lois précédentes, cette dernière venant en préciser, en élargir et surtout, les « regrouper ». Si certaines dispositions sont vraiment intéressantes (pas toutes traitées ici, comme l'exigence de parité dans la sphère publique dans les CESER par exemple, ou des mesures pour faciliter la pension alimentaire), le contexte économique actuel, marqué par l'austérité budgétaire, ne permettra pas de passer de l'égalité formelle (celle des textes) à l'égalité réelle, qui demande des moyens.

Responsabilité parentale

La loi porte ce congé de 6 mois à 1 an maximum pour un premier enfant si les deux parents le prennent. Il est de 3 ans maximum à partir de deux enfants, mais à condition que le second parent prenne un an (liée aux discussions du budget de la Sécurité sociale actuelles). Le second parent bénéficie d'une prestation « PREPAREE » (en lieu et place du CLCA). Les économies engendrées par le fait que peu d'hommes prendront ce congé (donc qu'il durera moins pour les femmes), doivent normalement être injectées dans la garde de la petite enfance (crèches et assistantes maternelles)... Si l'aspect vanté par le gouvernement qui consiste à favoriser par cette mesure la reprise d'activité des femmes est réel (mais non garanti), le fait qu'elle permette de partager la responsabilité parentale est en revanche à démontrer, vu le niveau d'indemnisation proposé !

Négociations professionnelles et droits des salarié-es

Côté travail, la loi fusionne désormais les négociations concernant l'égalité des rémunérations et celles sur l'égalité professionnelle, et intègre notamment la réduction des écarts de rémunérations dans le cadre de la négociation quinquennale sur les classifications professionnelles. Les obligations légales non respectées par les entreprises seront sanctionnées grâce à trois nouveaux motifs d'interdiction de soumissionner aux marchés publics : condamnation définitive pour discrimination (moins de 5 ans) ; condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour violation des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ; non respect de l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle et salariale.

Dans les autres mesures, certaines sont à connaître absolument, notamment parce qu'elles apportent

quelques nouveaux droits qu'il faudra faire respecter. D'autres concernent plus les militant-es, et viennent essentiellement élargir les données à fournir ou à mettre en oeuvre par l'employeur, et devraient participer à augmenter nos capacités d'action dans les instances de représentation :

- mise en place d'une **protection contre le licenciement après la naissance de l'enfant pour les pères durant 4 semaines** ;
- **création de 3 autorisations d'absence pour se rendre aux examens médicaux liés à la grossesse** pour le conjoint, concubin-e, ou la compagne liée par un PACS ;
- **ouverture des droits à congés familiaux** (4 jours, comme pour un mariage) **pour la conclusion d'un PACS** ;
- la prise en compte dans l'évaluation des risques professionnels des inégalités de genre ;
- un **nouvel indicateur de promotion sexuée** dans le Rapport de Situation Comparée
- intégration dans la formation professionnelle, des **actions de promotion de la mixité dans les entreprises, de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes...**
- enfin, présenté comme une avancée pour l'articulation vie privée/vie professionnelle (ce qui est largement contestable, le CET étant des congés qu'on devrait prendre, et non pas utiliser pour cela), le **Compte Epargne Temps est autorisé pour financer des services à la personne** (dans la limite maximale de 50% de ces droits).

Violences et lutte contre les harcèlements

En matière de harcèlement sexuel, l'employeur est désormais obligé de mettre un terme et de sanctionner les faits de harcèlement qui ont été commis (au lieu de seulement « prévenir »). En matière de harcèlement moral, la loi harmonise sa définition avec celle du harcèlement sexuel : caractérisation par des « propos ou comportements répétés » et circonstances aggravantes (incapacité de travail, mineur-e de 15 ans, personne vulnérable, cyber harcèlement). Le harcèlement est également interdit dans l'armée (non reconnu jusqu'alors).

Autres mesures concernant les violences : l'éviction du conjoint violent du domicile devient la règle ; restriction de la médiation pénale en cas de violences conjugales ; l'ordonnance de protection, même sans dépôt de plainte, pour les femmes victimes de violences, est renforcée et sa durée prolongée de 4 à 6 mois ; sous le contrôle du CSA, les TV et radios doivent promouvoir la lutte contre ces violences ; les hébergeurs internet doivent faciliter le signalement des appels à la violence...

infos solidaires

Mobilisation contre l'usine des 1000 vaches

Le 28 octobre à Amiens, environ 4000 personnes, des associations, syndicats, et partis, étaient présentes lors du procès des 9 camarades de la Confédération paysanne. Le tribunal les a condamnés à des peines allant jusqu'à 5 mois de prison avec sursis. La Confédération paysanne a décidé de faire appel de ce jugement : « Nous ne pouvons accepter que la défense de nos emplois, de notre environnement, de nos territoires soit considérée comme un acte criminel. C'est là l'essence même de notre travail de syndicaliste ». Le combat continue !

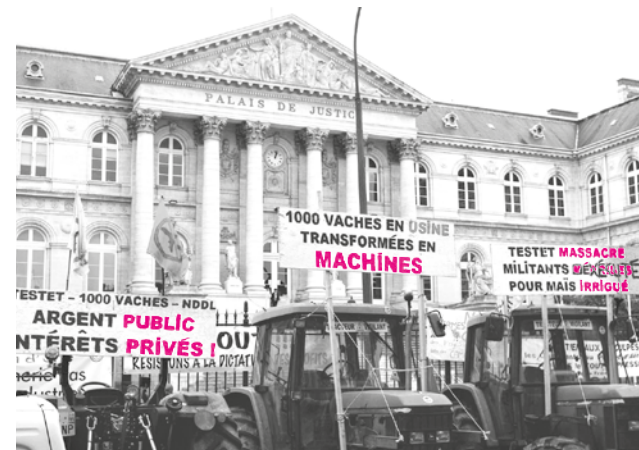


Photo Patricia Tulay

Une société sans impôt ? Plaidoyer pour une fiscalité juste

C'est le titre d'un ouvrage écrit par Vincent Drezet, secrétaire général de Solidaires Finances publiques et membre du Conseil scientifique d'ATTAC. Alors que le « ras le bol » fiscal gronde, voici un manifeste indispensable qui propose des solutions concrètes pour un impôt simplifié, juste et durable.

Si un autre monde est possible, d'autres médias le sont aussi !

L'Acrimed (Action-CRitique-MÉDIAs) est une association née du mouvement social de 1995, dans la foulée de l'Appel à la solidarité avec les grévistes. Depuis sa création, elle entend remplir les fonctions d'observatoire des médias et se propose d'intervenir publiquement, par tous les moyens à sa disposition, pour mettre en question la marchandisation de l'information, de la culture et du divertissement, ainsi que les dérives du journalisme quand il est assujéti aux pouvoirs politiques et financiers et quand il véhicule le prêt-à-penser de la société de marché. Nous vous invitons à consulter régulièrement son site au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante : www.acrimed.org.

Le 17 janvier 2015, le droit d'avorter aura 40 ans...

Les mouvements féministes préparent actuellement une mobilisation pour ces 40 ans (le week-end du 17 janvier, avec manifestation nationale à Paris), en réponse notamment aux réactionnaires qui ont pris la rue ces derniers mois, contre l'égalité des droits, mais aussi en réponse aux politiques d'austérité qui mettent en danger ces droits. L'Union syndicale entend faire de cette journée un rendez-vous majeur de mobilisation.



L'appel « Unir et agir face à l'extrême-droite » rassemble de nombreux collectifs, associations, syndicats et organisations, qui sont engagés de longue date contre les idéologies d'extrême droite dont le FN est la porte parole électorale.

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour

BLOCKUPY

POUR UNE DÉMOCRATIE SANS CAPITALISME !



Photo Nicolas Golepides

3 questions à :

Corinna GENSCHEL

Militante active de la coalition **Blockupy** et de la coordination **Blockupy international**. Elle travaille pour le parti de gauche **Die Linke** en liens avec les mouvements sociaux.

Quelle est l'origine de Blockupy ?

Dans la crise en Europe, les élites politiques et économiques organisent la restructuration de l'Union européenne avec la mise en place d'une gouvernance économique. L'austérité devient la norme et les rapports capitalistes entre l'UE et les autres pays du monde, les rapports sociaux de classes sortent renforcés. Ces politiques ont été appliquées en Grèce, en Espagne, au Portugal. La crise sépare le sud de l'Europe, du nord économiquement plus prospère et politiquement dominant, et a produit des mobilisations différentes : soulèvements de masse, construction de nouvelles formations populaires progressistes, ou expression d'une minorité de gauche avec des actions petites mais significatives contre l'austérité et la gouvernance économique.

Les mouvements sociaux et forces de gauche voulaient s'opposer aux politiques de la Troïka et au rôle de l'Allemagne, faire face au discours d'une grande

coalition (tous les partis sauf Die Linke et l'essentiel des syndicats), avec une stratégie différente de celles du sud de l'Europe, une stratégie au cœur de la bête qui trouverait une cible symbolique : le quartier financier de Francfort avec la Banque centrale européenne au centre ; couplée avec le blocage, une forme d'action permettant de gagner l'attention du public. Cette action s'inscrivant explicitement dans la solidarité internationale. Voilà comment Blockupy est né avec des manifestations de masse et des actions de désobéissance civile pour dénoncer le caractère systémique de la crise et les relations de pouvoir au sein de la zone euro. C'est un jeu de mots, combinant blocage et occupation. Il a touché une corde sensible : en 2012, la ville de Francfort et la police ont interdit les manifestations et assemblées. En 2013 une manifestation de 10 000 personnes a été bloquée pendant huit heures.

Est-ce un mouvement allemand, européen ?

Même si les modes d'action directe et radicale peuvent rendre difficile la transformation en alliance de masse, **Blockupy peut devenir un point de ralliement des critiques contre la politique néolibérale** : des mouvements de la gauche radicale à Attac, du parti de gauche Die Linke aux organisations de jeunes et d'étudiants, sur le chômage ou la paix... Blockupy peut montrer que la protestation dans les centres de pouvoir est possible et attrayante.

Ce qui était un dilemme pour les forces émancipatrices allemandes (comment aborder le rôle de l'Allemagne dans la crise européenne, quel moyen pour mobiliser) est devenu un enjeu de repositionnement, un point de ralliement des opposants à la coalition politique et sociale, même si c'est encore une minorité.

Blockupy est aussi devenu un espace pour le rapprochement des mouvements européens, pour élaborer des stratégies communes. Blockupy a réorienté sa stratégie de mobilisation ponctuelle vers la mise en réseau d'espaces militants en Europe, pour avancer vers la construction de contre-pouvoirs et articuler les conflits, les luttes, inévitablement inégales, à travers l'Europe en crise. Nous avons construit un instrument pour travailler ensemble et pour l'action. Un « mai de solidarité » a été organisé au moment des élections européennes, montrant la variété des résistances en Europe avec des mots d'ordre communs. Ce réseau allant d'organisations de base à de plus grandes forces et alliances européennes a commencé à travailler pour l'avenir. Comment comprendre la phase actuelle de restructuration néolibérale et le régime d'austérité ; Qu'est-ce que cela signifie pour l'action et les programmes communs, comment pouvons-nous et où trouver un objectif pour renforcer un contre-pouvoir ? **Le Festival Blockupy à la fin novembre est un nouveau moment pour poursuivre ces débats contre l'Europe actuelle, pour une Europe d'en bas.**

Que prévoyez-vous pour l'ouverture de la BCE ?

La BCE va ouvrir son nouveau bâtiment dans les très symboliques tours jumelles de Francfort. Cette occasion sera utilisée pour essayer de convaincre, une fois de plus, que la crise est terminée et que la gouvernance économique européenne est un succès. Blockupy prévoit de mobiliser des dizaines de milliers de personnes pour venir à Francfort. La date de l'inauguration officielle n'est toujours pas publique par peur d'une nouvelle manifestation européenne. Nous voulons perturber (ou même arrêter) l'inauguration, organiser des initiatives créatives pour dire « vous, la Troïka, n'êtes pas les bienvenus », des actions de désobéissance civile... Nous savons que tous les militants d'Europe ne pourront pas venir et que beaucoup construisent des alliances et des actions locales, nous réfléchissons à un jour « Blockupy Europe » pour l'inauguration.

Il y a d'autres défis : nous étendre à d'autres réseaux, alliances et mobilisations dans d'autres régions d'Europe, comme l'Europe de l'Est. Nous devons également trouver les moyens appropriés pour faire face à la crise de l'UE et aux solutions néolibérales imposées d'en haut.

S'ils veulent le capitalisme sans démocratie, nous voulons la démocratie sans capitalisme, c'est un des mots d'ordre de Blockupy.